



L'ECHO DE BERUS N°35



Chers Bérusiennes, chers Bérusiens



Les élections se sont déroulées le 15 mars dernier et votre nouvelle équipe municipale est installée pour une durée de 6 ans. Je remercie au passage toutes les personnes qui se sont déplacées aux urnes malgré le contexte sanitaire délicat et qui ont fait confiance à l'ensemble de ma liste dès le premier tour.

Avec cette nouvelle équipe, il a été décidé de publier à nouveau le journal communal, délaissé depuis quelques temps. Un bon nombre d'entre vous en ont manifesté le souhait en mettant en avant que l'absence de ce moyen de communication faisait défaut. Un début d'année 2020 bien compliqué avec cette catastrophe sanitaire qui a fait tant de ravage sur le plan humain et économique.

Je tiens à vous féliciter pour votre rigueur pendant ce confinement, où tout le monde a respecté les règles pendant cette période, pourtant difficile.

La nouvelle équipe est installée depuis le 26 mai et de nombreux projets sont déjà sur la table. Nous les conduirons avec la rigueur qui nous caractérise, celle qui a fait ses preuves au cours des mandats écoulés. Le grand projet de la nouvelle salle, qui nous tenait tant à cœur est achevé sans aucun aléa de financement. Nous pouvons dire que désormais, Bérus possède un joli centre bourg avec son aménagement routier et piétonnier, son église restaurée en extérieur, ses constructions récentes et cette belle salle à la disposition des associations et des habitants.

Réaliser de belles choses, sur tout le territoire communal, avec le souci permanent de maîtriser la fiscalité des ménages, demeurera comme toujours, notre priorité. Une attention particulière sera portée à la sécurité routière en et hors agglomération. Six années se profilent devant nous pour, tous ensemble, améliorer et rendre encore plus agréable, le quotidien des Bérusiennes et des Bérusiens, afin que dans notre commune, il fasse bon vivre.

Je vous souhaite bonne lecture de ce journal...

Gérard EVETTE

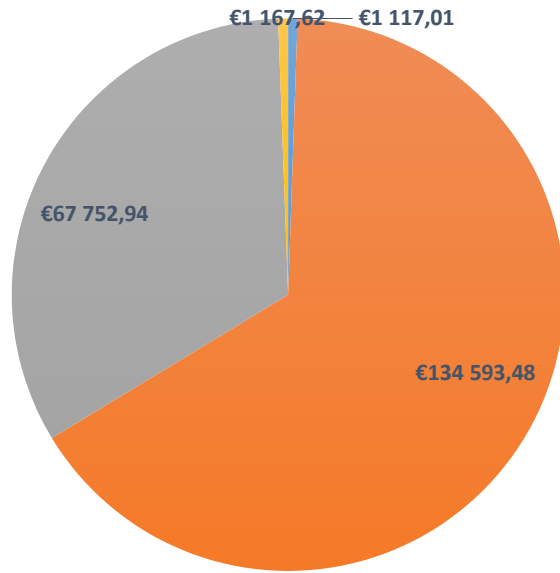
1

Juillet 2020

Sommaire

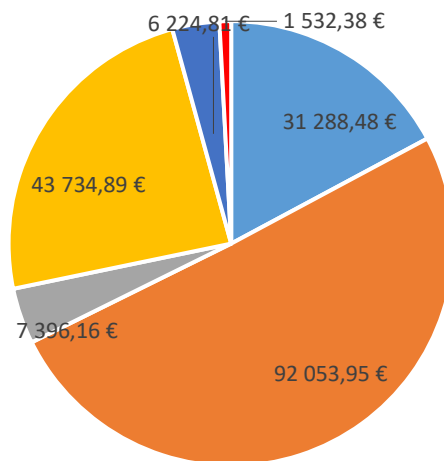
Mot du maire	p1
Budget commune	p2-3
Travaux	p
Projets	p
Sivos	p
La CDC	p
Vie associative	p

Recettes de fonctionnement CA 2019



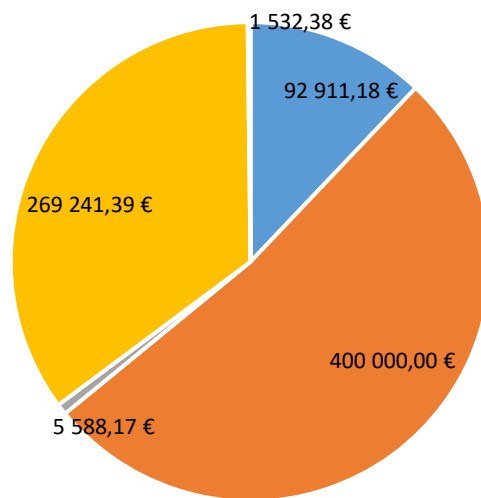
- produits services et domaines
- impôts et taxes
- dotations et participations
- autres produits de gestion courante
- résultat reporté

Dépenses de fonctionnement CA 2019



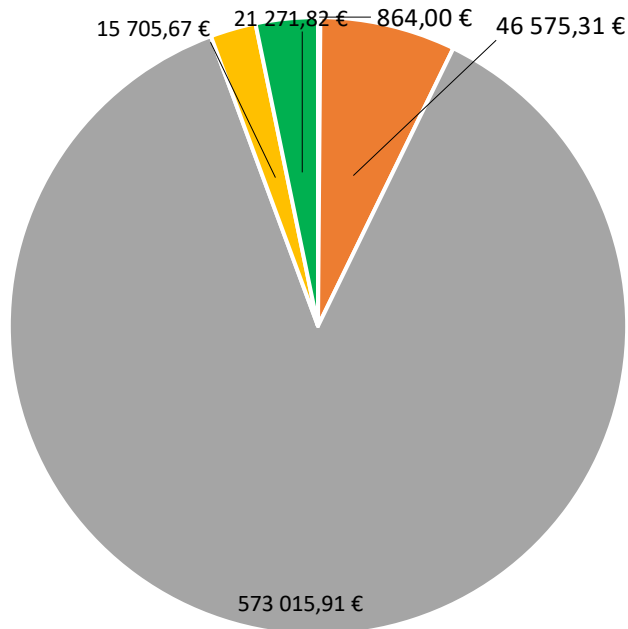
- charges à caractère général
- charges de personnel
- atténuations de produits
- autres charges de gestion courante
- charges financières
- virement à la section d'investissement
- amortissements

Recettes d'investissement CA 2019



- subventions d'investissement
- emprunts
- dotations et fonds divers
- excédents de fonds capitalisés
- virement de la section de fonctionnement
- amortissements

Dépenses d'investissement CA 2019



- immobilisations incorporelles
- immobilisations corporelles
- immobilisations en cours
- emprunts et dettes
- solde d'exécution reporté

Les élus



De gauche à droite :

Joël FORGET, Jérôme ALLARD , Anne AVELINE , **Gérard Evette (maire) ,** Claude GOUDEAU , Sylvie THOMAS , Stéphanie GAUGAIN-PLACAIS , Alain BEDOUET , Angéline AVRILA , Josiane DOUDIEUX , Gérard DURAND

DEPART Didier GALPIN :

Après 43 ans de travail dont 15 de bons et loyaux services au sein de la commune de Bérus, Didier a décidé de faire valoir ses droits à la retraite. Il a donc cessé son activité le 31 mai dernier et s'en est allé se consacrer à ses passions favorites, dont le jardinage. Tout le monde peut admirer son magnifique jardin en passant sur la Rd 285. Nous lui souhaitons une longue et paisible retraite, tant méritée.

REEMPLACEMENT Didier GALPIN

Afin de palier au départ de Didier, un recrutement va avoir lieu. Le poste à temps plein ne sera pas reconduit et nous nous orientons plutôt vers un contrat de travail à temps partiel aux alentours de 21 heures hebdomadaires. Le conseil municipal va bientôt valider la création de ce nouveau poste. Des candidatures sont déjà parvenues en mairie via le bouche à oreille.

Il est également envisageable que certaines missions soient déléguées à des prestataires de service sous forme de contrats.

Pour pallier à l'absence de Didier, et à titre provisoire, les élus interviennent plus fréquemment sur le terrain et la commune a recours à l'association « SOS coup de main » pour la réalisation de missions ponctuelles telles le désherbage et la tonte.

Les Travaux réalisés depuis 2017

Extension du réseau d'assainissement collectif depuis La croix jusqu'à « La Motte ».
Remplacement d'une pompe dans la station de relevage du bourg.
Reprise de la voirie dans le centre bourg suite remplacement des canalisations d'eau potable.
Remplacement porte de la mairie.
Remplacement de la centrale de commande des cloches.
Acquisition d'un radar pédagogique.
Déplacement des panneaux d'entrée et sortie d'agglomération coté Grisonnière
Pose d'un panneau stop au rond-point de La Croix.
Pose de panneaux 70 km/h au niveau de l'arcis.
Pose de panneaux stop sur la route d'Arconnay , donnant la priorité à la route du « Tertre »
Construction de la nouvelle salle.
Acquisition de mobilier neuf pour la nouvelle salle (hors marché).
Réalisation de la terrasse attenante à la nouvelle salle (hors marché).
Equiperment de la cuisine de la nouvelle salle (hors marché).
Installation de plans d'évacuation et d'extincteurs dans la nouvelle salle (hors marché).
Acquisition d'illuminations de Noel.

La nouvelle salle en quelques chiffres

Cout total : 518000.00 € ht avec le financement suivant :

Subvention Etat DETR	126 600,00
Subvention Etat DSIL	84 400.00
Subvention Région pacte ruralité	76 675.00
Subvention aide parlementaire	18000.00

soit un total de subventions de **305 675.00 €**

Autofinancement : **112 325.00**

Emprunt : **100 000.00**

Un crédit relais de 300 000.00 € a été contracté pour pouvoir honorer les factures en attendant le retour des subventions et la récupération de la TVA.

LES PROJETS PRIORITAIRES

Installation d'une clôture entre le parking de la salle et la cour de l'atelier municipal.
Curage des lagunes du bourg.
Aménagement de la RD 285 afin de réduire la vitesse excessive.
Réhabilitation structurelle intérieure de l'église.
Elaboration d'un nouveau document d'urbanisme

SÉCURITÉ ROUTIÈRE :

L'aménagement du bourg, puis la mise en place d'un radar pédagogique et de limitations à 70 kms ont certes contribué à faire baisser la vitesse des véhicules à l'approche et dans notre agglomération, mais force est de constater qu'un grand nombre d'automobilistes, irresponsables, ne respectent pas les règles.

Il faut savoir que le radar pédagogique enregistre les vitesses de tous les véhicules et ce dans les deux sens. La lecture des statistiques est stupéfiante avec des pointes atteignant les 130 km/heure entre le cimetière et la route de la Grisonnière située à la sortie du village.

Pour faire face à ces incivilités, ces relevés sont systématiquement envoyés à la brigade de gendarmerie de Oisseau le petit pour analyse, qui elle, les transfère à celle de Maresché qui se charge d'effectuer régulièrement des contrôles et de verbaliser les chauffards.

La sécurité des habitants, à plus forte raison celle des enfants, étant sa priorité, une des premières missions de la nouvelle équipe municipale sera de mettre en place une stratégie visant à réduire la vitesse.

Nous aurons recours aux aménagements qui s'imposent, pouvant même être très contraignants pour les usagers si cela est jugé nécessaire et surtout indispensables car il devient urgent d'endiguer ce véritable fléau pour lequel nous sommes très souvent interpellée, à juste titre, par les riverains. Hors agglomération, une réflexion globale va également être menée

Sivos du Rosay du Nord

Comment après toute élection municipale, le SIVOS a procédé à l'élection de son président.

L'année 2020 a été marquée par le départ de Mr Hureau qui a donné 6 ans au SIVOS en tant que président.

Nous remercions Mr Hureau pour ces années passées avec le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal. Oisseau Le Petit/ Fyé). Mandat qui a été mouvementé: Prise en charge de la cantine scolaire, les rythmes scolaires et dernièrement la crise sanitaire.

Le 4 juin dernier, à la sortie du confinement, les délégués des 5 communes membres du SIVOS (Béthon, Cherisay, Oisseau le Petit, Fyé, Bérus) ont voté une nouvelle présidente à l'unanimité:

Présidente: Mme Nadine Lelièvre (adjointe à la mairie de Fyé)

Premier vice Président: Mr Stéphane Planchais (conseiller municipal de Oisseau le Petit)

Deuxième vice président: Mr Gérard Vieillepeau (Maire de Béthon)

Pour notre commune de Bérus, nous sommes deux déléguées: Mme Sylvie Thomas (deuxième adjointe)

Mme Stéphanie Gaugain-Plaçais (conseillère)

et Mr Gérard Evette (suppléant).

Pour la rentrée 2020/2021, le RPI accueillera 221 élèves de 7 communes dont 5 font partie du SIVOS.

Suite au COVID, il n'y aura pas de fermeture de classe cette année.

Lors du dernier vote d u conseil d'école et du SIVOS, nous sommes restés à un rythme scolaire de 4,5 jours par semaine.

Bien sûr, Bérus met à disposition des parents, une garderie pour faciliter l'accueil des élèves dans le RPI.

COVID 19 , UNE CRISE SANS PRÉCÉDENT

Face à cette pandémie, la municipalité a pris, à son niveau, les mesures qui s'imposaient en fermant l'accueil au public de la mairie et en lançant une campagne de mise à disposition de masques pour l'ensemble de la population de plus de 11 ans.

Une distribution dans les boîtes à lettres, dès le 11 mai, pour les personnes dites « vulnérables » de plus de 65 ans fut organisée.

Dans un second temps, après réapprovisionnement, une mise à disposition de masques à retirer en mairie, à compter du 26 mai, fut proposée à la population de 11 à 64 ans.

Je cite au passage, que des bénévoles de la commune se sont investis pour la confection de plus d'une centaine de ces masques avec un réel souci pour se procurer les indispensables élastiques .Un grand merci à eux pour cet élan de solidarité salué d'ailleurs pas un bon nombre de Bérusiens.

Le personnel et le covid:

Sylvie Batonnier , n'ayant plus aucune activité justifiée, a été mise en autorisation spéciale d'absence.

Sylvie Lefevre a pratiquement réussi à assurer sa fonction de secrétaire depuis chez elle, en télétravail.

Didier Galpin lui, travaillait, en appliquant les consignes strictes de distanciation et de respect des gestes barrières.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles



[2 r Abbé Lelièvre, 72130 FRESNAY SUR SARTHE](#)

2ème étage (au dessus de la poste)

Tél standard : 02 43 34 34 59

Site : www.cchautesarthealpesmancelles.fr

Horaires d'ouverture

lundi	9h – 12h	14h – 17h
mardi	9h – 12h	14h – 17h
mercredi	9h – 12h	14h – 17h
jeudi	9h – 12h	14h – 17h
vendredi	9h - 12h	14h - 16h

OMR Ordures Ménagères Résiduelles :

Les rouleaux de sacs pour les ordures ménagères sont à prendre au siège aux heures d'ouverture.

Horaires déchetterie de St Ouen de Mimbré

Za des Promenades

15 Rue du chemin de fer

72130 St Ouen de Mimbré

	du 1 ^{er} Avril au 30 septembre			du 1 ^{er} octobre au 31 mars	
lundi	9h10-12h	14h-18h		9h10-12h	14h-17h
mardi	9h10-12h	14h-18h		9h10-12h	14h-17h
mercredi	14h-18h			14h-17h	
jeudi	9h10-12h			9h10-12h	
vendredi	14h-18h			14h-17h	
samedi	9h10-12h	14h-18h		9h10-12h	14h-17h

Maison médicale de Fresnay-sur-Sarthe :

(2 rue Abbé Lelièvre 72130 Fresnay-sur-Sarthe)

- Médecins salariés du Centre de Santé des Alpes Mancelles :
02 43 34 54 04 (Dr BERGERON Alain, Dr LAURENS Amélie, Mme LE NEN-RUIZ Gaëlle, médecin remplaçant)
- Médecin libéral :
02 43 34 54 00 (Dr LAOT Valentin)

Maison médicale de Sougé-le-Ganelon :

(rue des Acacias 72130 Sougé-le-Ganelon)

- Médecins salariés :
02 43 34 54 04 (Dr BERGERON Alain et Dr LAURENS Amélie)

Centre de Santé de Fyé :

(10 Rue Charles Perrault 72610 Fyé)

- Médecin salarié :
02 33 82 51 66 (Dr ECHEVARRIA-VAZQUEZ Alberto)

Maison de Santé Pluridisciplinaire de Beaumont-sur-Sarthe :

(8 avenue du Joncheray 72170 Beaumont-sur-Sarthe)

Médecins libéraux :

02 43 97 01 86 (Dr BAUD Gérard, Dr CHABRERIE Michel, Dr ECHASSERIEAU Jérôme, Dr GINDREY Guillaume)

02 43 97 15 85 (Dr Miguel VIELLE)



FIBRE OPTIQUE : Un projet Sarthois, Sarthe Numérique avec la participation de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles

Un projet Sarthois

« La Fibre arrive chez vous » est le projet en charge d'exécuter la politique publique d'aménagement du territoire en très haut débit décidée par les élus du Syndicat mixte Sarthe Numérique.

Le Conseil départemental de la Sarthe s'est lancé dans une démarche innovante, afin de faire du numérique le levier du développement et de l'attractivité du territoire.

Sarthe Numérique et le Département associés à toutes les Communautés de communes (dont la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, à la Région, à l'Etat et à l'Europe ont l'ambition d'**apporter la Fibre optique dans chaque foyer sarthois d'ici fin 2022.**

Afin de mener à bien ce projet, **Sarthe Numérique a signé un contrat de Délégation de Service Public avec Sartel THD** pour une durée de 30 ans à compter de janvier 2019 ([voir dossier de presse](#)).

Sartel THD a pour missions de :

- déployer le réseau en fibre optique,
- le commercialiser auprès des opérateurs,
- l'exploiter et le maintenir.

Vous pouvez aller sur le lien suivant afin de savoir si vous êtes éligible à la fibre :

lafibrearrivechezvous.fr

(appuyer sur touche Ctrl + clic avec la souris sur le lien)

Combien ça me coûte ?

Le déploiement de la fibre optique en Sarthe est financé entièrement par les pouvoirs publics (Communautés de communes, Département, Région, État, Europe). Ce qui reste à la charge du particulier est **le coût de l'abonnement Internet et les frais d'accès au service** en fonction des pratiques commerciales des opérateurs.

Comment l'obtenir ?

Une fois la commune raccordée, une ouverture commerciale peut débuter. L'occupant d'un logement éligible à la fibre pourra **choisir un abonnement auprès de l'opérateur de son choix**. Les opérateurs paieront une redevance à Sartel THD. Cette redevance permettra d'investir dans de nouvelles lignes.

Le réseau est construit pour permettre à tous les opérateurs qui le souhaitent de desservir leurs clients. Si l'occupant d'un logement est desservi par un opérateur qui utilise un réseau fibre, **il pourra disposer de cette nouvelle technologie sans changer d'opérateur**. Dans le cas où son opérateur n'utilise pas immédiatement le réseau fibre, l'utilisateur devra, pour bénéficier de nouveaux services, choisir un nouvel opérateur utilisant ce réseau. (*liste des opérateurs ci-dessous*)

Les 9 opérateurs présents sur le réseau



Mise à jour le 08/06/2020 par le Département de la Sarthe.

Site : <https://www.sarthe.fr/numerique-fibre-reseaux-electriques>

Nous vous mettons en garde contre les démarcheurs à domicile, ne signez pas le jour même. Prenez le temps de la réflexion.



Bureau de la communauté de communes

Président :

Informations

<p style="text-align: center;">MAIRIE DE BERUS</p> <ul style="list-style-type: none">• Mardi : 16 h 00 - 18 h 30• Jeudi : 15 h 00 - 18 h 00• Vendredi :• ☎ : 02 33 26 83 33 <p>@ : mairie-berus@orange.fr Site internet : www.berus.fr</p>	<p style="text-align: center;">CENTRE SOCIAL RURAL DE LA HAUTE SARTHE</p> <p style="text-align: center;">Accueil du lundi au vendredi</p> <p style="text-align: center;">de 9 h 00 à 12 h 00 et</p> <p style="text-align: center;">de 13 h 30 à 17 h 30</p> <p style="text-align: center;">"15 Les Champs Roux" 72610 OISSEAU LE PETIT</p> <p style="text-align: center;">☎ : 02 33 82 19 20 ☏ : 02 33 82 19 21</p>
<p style="text-align: center;">ASSISTANTE SOCIALE Madame Agathe BROSSET Antenne de Fresnay-sur-Sarthe 2 rue Abbé Lelièvre 72130 FRESNAY-SUR-SARTHE</p> <p style="text-align: center;">☎ : 02 43 33 33 60</p>	<p style="text-align: center;">SAEP CHAMPFLEUR - GESNES LE GANDELIN</p> <p style="text-align: center;">ZA la LIBERGE 72610 BERUS</p> <p style="text-align: center;">☎ : 02.33.31.83.91</p>
<p style="text-align: center;">TRANSPORT POUR LES PERSONNES AGÉES Contactez Pascal COURTIoux au 02.33.27.76.51 pour plus d'informations</p>	<p style="text-align: center;">SIVOS DU ROSAY DU NORD 13, rue de la Mairie 72610 Béthon</p> <p style="text-align: center;">☎ : 02 33 26 82 13</p>
<p style="text-align: center;">CULTE Abbé Gaëtan de Bodard - Le Presbytère 72130 FRESNAY SUR SARTHE</p> <p style="text-align: center;">☎ : 02 43 97 21 28 ☏ : 06.71.76.90.08</p>	<p style="text-align: center;">APPELS D'URGENCE SAMU : le 15 ou 02 33 32 75 75 pour ALENCON Police Gendarmerie : le 17 Sapeurs-Pompiers : le 18 Le 112 Numéro européen</p>

RAPPELS A LA LOI

Le brûlage

Toute opération de ce type, par les particuliers, est strictement interdite, même celle des déchets verts.

Les nuisances sonores

Occasionnées par les tondeuses, les débrousailluses et tous engins de ce genre, elles perturbent le quotidien des Bérusiens. Par conséquent, il est primordial de respecter les plages autorisées suivantes :

Les jours de la semaine : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h

Le samedi : de 9h à 12h et de 14h à 19 h

Le dimanche et les jours fériés : de 10 à 12 h

Les animaux errants

Les propriétaires d'animaux doivent en assumer l'entière responsabilité, les contenir sur l'unique empreinte de leur propriété et les tenir en laisse lors de déplacement sur le domaine public. Toute divagation d'animal peut mettre en péril la sécurité des habitants, notamment celle des enfants. Merci de demeurer vigilants et de prendre les mesures qui s'imposent afin d'éviter la mise en fourrière de l'animal.

Dans tous les cas énumérés ci-dessus, la meilleure règle à privilégier est celle du respect, de la courtoisie et l'esprit de bon voisinage.

L'entretien des haies

Tout propriétaire d'une haie, plantée en limite de son terrain est tenu d'en assurer l'entretien, et ce de tous les côtés. Pour ce faire, le voisin doit lui autoriser l'accès sur son domaine.

Après l'opération d'entretien, le terrain du voisin doit impérativement être remis en son état d'origine.

Animation 2020

La mairie et le comité des fêtes s'associent pour recevoir le spectacle KIKLOCHE pour un ciné concert le samedi 12 septembre 2020.



CréatureS compagnie

Siège : Les Beaux Manteaux Sud - 72610 Fyé

Administration : 15 Les Champs Roux - 72610 Oisseau le Petit

L'association Festivals en Pays de Haute Sarthe vous invite à partager des vacances dans les villages avec une programmation estivale exceptionnelle de spectacles, concerts et formes étonnantes, en famille et entre amis ! Des rendez-vous gratuits en plein air, sur réservation et respectant les contraintes sanitaires.

le 25 Juillet à Oisseau le Petit
Les Visiteurs / CréatureS compagnie
balades ufologiques à 18h et 21h
Pétanque cosmique en jeu libre sur le terrain de boules dès 16h
Restauration sur place

le 15 Août à Champfleury
L'Imposture / Big Up Compagnie
One woman show marionnettes à la tombée de la nuit
Du jeu dans la tête, jeux pour toute la famille dans le parc de la mairie à partir de 14h30
Restauration sur place

le 29 Août à Assé le Boisne
Rien que pour vous / Pierre Delye
Histoires sur mesure à la tombée de la nuit au sommet de la motte féodale
Randonnée dans le village au départ de la Motte féodale à 16h
Restauration sur place

le 5 Septembre à Saint Leonard des Bois
Pierre Fou / Tour du monde
Du jeu dans la tête, jeux dans le jardin du Presbytère à partir de 14h30
Concert à 18h30 et restez pique-niquer sur place

le 12 Septembre à Bérus
Roger est à bout de souffle / Compagnie Jamais 203
Ciné concert en Super 8 à la tombée de la nuit
Restauration sur place

le 19 Septembre à Sillé le Guillaume
L'Homme-Orchestre / concert de Santiago Moralo - Cie la Mue/Itte
Salon d'écoute de pièces sonores L'esprit dans les nuages dès 14h
Lectures poétiques et concert à 18h30 à la Médiathèque

info/résa: 06 52 01 73 93 / 02 33 82 19 30
<http://kikloche.free.fr>

Vie associative

Club « Loisirs & Détente »

Ce club est, depuis de nombreuses années ouvert à tous les retraités de B érus. Il a été créé par Mme HERSANT et Gisèle BRIERE est la 3ème présidente (43 ans d'existence) . Le club a 45 adhérents avec une participation à chaque réunion la présence de 20 à 25 participants. Le goûter est offert par les adhérents avec un planning annuel établi.

Le club organise 2 concours de cartes, 1 loto , une sortie d'une journée et aussi un pique-nique. On peut aussi ajouter : un concours de tarot, questions pour un après-midi, dictée et nous finissons l'année par le repas du club et sa bûche. La galette relance la nouvelle année.

Pensez à la relève, nous ne sommes pas élus (es) à vie.
Amicalement Mme BRIERE Gisèle



Comité des fêtes

Le comité des fêtes adapte ses activités à la situation : pas de fête des bérusiens pour cette année, nous aurons le plaisir de se retrouver en 2021.

La Marmitoise est maintenue au samedi 7 novembre sauf changement de situation.

La cabine téléphonique de la commune a été transformée en « boîte à livres » . Le comité des fêtes l'a habillée de bois pour mieux l'intégrer dans le paysage harmonieux du bourg . Elle est à votre disposition, déposez, empruntez, faites circuler les livres .



Anciens combattants :

8 mai 2020 : dépôt de gerbe aux monuments en comité restreint pour le respect des règles en vigueur

11 novembre 2020 :

Le 11 novembre 2019 , comme à l'habitude, il y a le repas dit 'des cheveux blancs » . Ce repas fait par un traiteur est ouvert à tous les bérusiens et la commune offre le repas aux plus de 65 ans ;

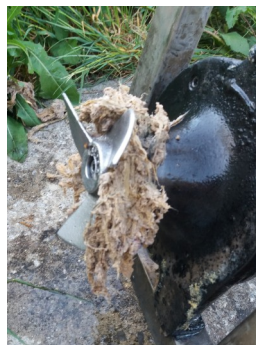
A cette occasion, les doyens de la commune ont été honorés.
Mme LEROUX et M. Maurice BROSSARD



Les doyens accompagnés de Gérard EVETTE maire et de Marie Thérèse LOUVEL 1ère adjointe

LAGUNES

regardez bien les pictogrammes sur les emballages de vos lingettes



Merci de jeter vos lingettes dans votre poubelle ménagère . Les équipements de la station n'aiment pas du tout ces « produits ultra résistants » : agitateur bloqué, pompe bouchées.

Le coût d'intervention par la société de maintenance est de 150€ . Ceci va faire augmenter la redevance assainissement.

LES ORDURES MENAGERES ET LE TRI SELECTIF

Au regard de l'état d'insalubrité quasi permanent des aires de tri sélectif, un rappel des bons comportements à adopter s'impose.

Il est strictement interdit de déposer des déchets au-dessus ou au pied des containers même des recyclables dans le cas où il n'y a plus de place.

Les containers sont vidés le lundi après-midi et le vendredi en fin de journée.

En aucun cas, ne doivent être déposés des sacs pleins de déchets recyclables dans les containers, il faut les vider sinon leur ventilation sur les chaînes de tri est impossible et les lots sont refusés.

Dans l'intérêt de tous, les bonnes pratiques, que ce soit au niveau des ordures ménagères pour diminuer leurs tonnages ou du tri sélectif pour valoriser les recyclables, sont les principaux leviers pour maîtriser les coûts qui impactent directement le montant de votre redevance.

Petit rappel : Merci dans la mesure du possible de déposer vos ordures ménagères le lundi soir car le prestataire effectue un premier passage vers 6h, le mardi matin.

Il est bon de rappeler que tout dépôt sauvage est passible d'une amende relevant du pouvoir de police du maire et que celle-ci peut atteindre 1500 euros. Face à ces comportements irrespectueux et irritants, le maire précise au passage qu'il n'hésitera pas une seconde à sanctionner, lourdement même, toutes personnes prises en flagrant délit.